

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE
« l'A-Bey-C »
06 NOVEMBRE 2020**

Conseil d'école réalisé en visio-conférence, cause situation sanitaire.

En présentiel	En distanciel	Excusés
M Cazorla (directeur), Mme Debeaune (maire de Bey) Mmes Gouges, Monnot, Michaut, Matallah (enseignantes),	Mme Voisin (conseillère municipale Bey) Mmes Brenot, Silvestre, Nahan, Cazalet, Rougieux, Truchot, Mmes Nahan et Mrs Pousserol et Charriot (parents délégués)	M Renault (IEN Louhans) M Mélé (maire de Montcoy) Mme Briset (conseillère municipale Montcoy) Mme Guillot (conseillère municipale Bey) M Smaga (DDEN)

1. Information judiciaire

Une plainte (PV n°00018095/01580/2019) avait été déposée par une famille à l'encontre de M. Cazorla en novembre 2019 pour « omission de porter secours ». Le tribunal judiciaire de Chalon sur Saône a rendu son avis de classement : « L'examen de cette procédure ne justifie pas de poursuite pénale au motif que : les faits ou les circonstances des faits de la procédure n'ont pu être clairement établis par l'enquête. Les preuves ne sont donc pas suffisantes pour que l'infraction soit constituée, et que des poursuites pénales puissent être engagées. »

L'affaire s'arrêtant là, M.Cazorla ne souhaitant pas engager de poursuites contre la famille.

2. Élections des délégués de parents d'élèves

ATTENTION RAPPEL :

Pour qu'une liste soit validée, le nom des candidats ne doit pas être barré, ni entouré. Vous acceptez l'ensemble des parents inscrits et non un parent en particulier.

Électeurs inscrits: 146

Votants: 100 dont 8 bulletins blancs ou nuls.

La liste des parents a été adoptée avec 68,49% de participation (68,67% en 2019-2020).

Les parents représentants élus : Mmes Brenot, Silvestre, Nahan, Cazalet, Rougieux, Truchot (titulaires) ; Mmes Nahan, Dodey, Bachelier-Jambefort et Mrs Pousserol et Charriot sont suppléants.

Le vote s'est déroulé uniquement par correspondance.

Les parents disposent d'une adresse mail : parentsdelegues.bey@gmail.com

3. Règlement intérieur

Suite au décret « n°2019-826 du 2 août 2019 relatif aux modalités de l'obligation d'assiduité en petite section d'école maternelle » une convention est établie entre les familles et l'école, sous couvert de M. l'Inspecteur, pour permettre aux enfants de 3 ans de faire la sieste ailleurs qu'à l'école. Cette convention sera à renouveler à chaque période.

Les horaires ont été modifiés dans un premier temps pour éviter les regroupements devant le portail.

Semaine du 02/11 au 06/11 :

École maternelle	École élémentaire
Matin : 8h35 à 8h55 – 11h30 à 11h40	Matin : 8h35 à 8h55 – 11h40 à 11h50
Après-midi : 13h20 à 13h40 – 16h15 à 16h25	Après-midi : 13h20 à 13h40 – 16h25 à 16h35

Ces horaires posent problème :

- le portail reste longtemps ouvert : non-respect du plan Vigipirate renforcé
- les enseignants doivent gérer la surveillance dans la cour et dans la classe 10 min de plus.
- arrivées trop tardives pour les enfants de maternelle qui vont à la sieste

A partir de jeudi 12/11, les horaires modifiés seront les suivants :

École maternelle	École élémentaire
Matin : 8h35 à 8h45 – 11h30 à 11h40	Matin : 8h35 à 8h45 – 11h40 à 11h50
Après-midi : 13h20 à 13h30 – 16h15 à 16h25	Après-midi : 13h20 à 8h45 – 16h25 à 16h35

4. Organisation pédagogique

•répartition des 100 élèves

L'école maternelle compte **37** élèves répartis sur 2 classes.

PS	11 élèves	19 élèves avec Mme GOUGES + Mme Durget ATSEM
MS	8 élèves	
MS	7 élèves	17 élèves avec Mme MONNOT + Mme Caillot ATSEM
GS	10 élèves	

Les **63** élèves de l'école élémentaire sont répartis dans 3 classes :

CP	11 élèves	24 élèves avec Mme MICHAUT
CE1	13 élèves	
CE2	13 élèves	19 élèves avec Mme MATALLAH
CM1	6 élèves	
CM1	8 élèves	20 élèves avec M. CAZORLA
CM2	12 élèves	

Nous sommes à 20 élèves/classe en moyenne.

1 élève a déménagé en octobre mais 1 demande de scolarisation est prévue pour janvier.

L'effectif devrait être stable pour rentrée prochaine. Les chiffres exacts seront donnés ultérieurement.

RASED et aménagement pédagogique

Les enseignants mettent en place des PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative), pendant le temps de classe afin d'améliorer la réussite des élèves les plus fragiles. 8 élèves en bénéficient.

Mme Folliot , maîtresse spécialisée, intervient pour des élèves fragiles de cycle 2.

Des élèves de CM1 et CM2 ont bénéficié de stages de remise à niveau (fin août et Toussaint).

Evaluations nationales

Les élèves de CP et CE1 ont passé des évaluations « repères » en français et mathématiques. Elles se sont déroulées fin septembre.

Elles permettent aux enseignants de mettre en place des remédiations nécessaires pour les élèves les plus fragiles. Cette année, elles servaient aussi de « température » après la période du confinement et du déconfinement.

Mme Michaut a rencontré **tous** les parents pour faire le point.

5. Protocole sanitaire

Un protocole modifié est entré en vigueur à la rentrée du 02/11/20.

Ce qui change :

- horaires de l'école pour la période des restrictions
- masque obligatoire pour les enfants dès l'âge de 6 ans. Ces masques sont fournis par la famille. Celle-ci s'engage à en fournir un 2ème pour les enfants qui mangent à la cantine et à changer ceux qui mangent à la maison. Les parents s'engagent aussi à équiper leurs enfants d'un masque adapté à leur tête. Un masque trop grand ou des élastiques trop « lâches » ne permettent pas une bonne efficacité. Un masque « de secours » dans le cartable pourrait être à prévoir.
- Justificatif de déplacement scolaire pour les représentants légaux (et toutes personnes nommées pour venir chercher l'enfant) et pour les enfants venant seuls à l'école. A défaut, l'enfant pourra être muni de son carnet de correspondance.
- Limitation des brassage entre classes : les récréations sont délimitées (= cour partagée) et en horaire échelonné, les enfants entrent/sortent par les sorties de secours, les activités réunissant plusieurs classes sont proscrites.

Ce qui ne change pas :

- aération, nettoyage des locaux
- lavage des mains et propreté
- accès aux jeux extérieurs et au matériel de classe, en respectant un délai de 12h à 24h entre 2 groupes classe.
- Port du masque par les enseignants (marque Corel).

PRECISIONS SUR LE PORT DU MASQUE

- Concernant le refus du port du masque par les parents, conformément à l'article 36 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, l'accueil des élèves à l'école élémentaire est subordonné au port du masque par ces derniers.

En cas de non-port du masque par un élève à son arrivée dans l'école, les enseignants lui en proposer un. Ce n'est qu'en cas de refus explicite de porter le masque proposé que l'élève ne peut être accueilli en classe.

L'élève dont l'accès à l'école a été refusé ne sera pas laissé seul sur la voie publique. Les représentants légaux seront informés de la situation. En attendant l'arrivée de ces derniers, l'élève devra être accueilli dans l'établissement mais isolé des autres élèves.

Ce n'est pas l'école qui refuse d'accueillir l'élève mais bien les parents qui choisissent de ne pas appliquer les recommandations des autorités sanitaires (cf page 5 du protocole).

- Seuls quelques cas précis dispensent certains enfants du port du masque (porteur de handicap, ...).
- Seuls les masques « grand public » sont acceptés. Les visières ou mentonnières sont donc proscrites.

PRECISIONS SUR LA PRISE EN CHARGE D'UN ENFANT MALADE AU SEIN DE LA FAMILLE

- Si l'enfant présente des symptômes évocateurs de la Covid-19, les parents consultent un médecin qui leur indiquera la marche à suivre. L'enfant ne revient pas à l'école sans avis du médecin.
- Si l'enfant de moins de 6 ans présente des symptômes de toux/rhinite sans fièvre, il peut venir à l'école (=avis de la Société Française de Pédiatrie)
- Si l'enfant est considéré comme « cas contact » ou « contact à risque » ou si un membre de sa famille est considéré ainsi ou en attente de test, l'enfant reste à la maison. Il revient à l'école après avis du médecin.
- Si l'enfant est testé positif, les parents préviennent l'école sans délai. L'école appliquera les consignes émises par l'ARS et la DSDEN.
- Dans tous les cas, les parents devront présenter les résultats du test au retour de l'enfant et une attestation sur l'honneur (à défaut du justificatif délivré par le médecin).
- Pour les absences autres que les symptômes de la Covid-19 (rhino-pharyngite, gastro-entérite, ...), les parents devront remplir une attestation sur l'honneur et cocher la case prévue à cette effet.

6. Crédits mairie et coopérative scolaire

- **Crédits mairie**

La mairie a alloué un budget de 42€+20€/élèves aux classes d'élémentaire pour l'achat de fournitures scolaires et de nouveaux manuels.

Elle a alloué un budget de 42€/élèves aux classes de maternelle pour l'achat de fournitures scolaires.

La mairie a financé entièrement les carnets de liaison et nous la remercions de cet achat. Ce cahier est très apprécié des parents.

- **Coopérative scolaire**

La coopérative dispose de 4 478,36 euros

La participation des familles s'élève à 690 euros.

7. Activités réalisés et projets

CLASSE	PERIODE	ACTIVITES	FINANCEMENT
École	Tous les premiers mardis du mois	Bibliothèque	
	Période à définir	Projet « Nettoyons la Nature »	Hypermarché Leclerc
	Avril à juin	Projet « cirque » + spectacle de fin d'année	APEEB + coopérative
PS-MS	Année	Abonnement à « L'école des Loisirs »	Coopérative
	Période à définir	Projet chorale avec les MS/GS quand la situation sanitaire le permettra	
	Plusieurs fois dans l'année	Projet « Petits Marcheurs » dans le respect des règles sanitaires	
	Période à définir	Projet musée	APEEB (bus)
MS-GS	Année	Jardinage	Coopérative pour petits matériels
	Plusieurs fois dans l'année	Projet « Petits Marcheurs » dans le respect des règles sanitaires	
	Période à définir	Projet chorale avec les PS/MS quand la situation sanitaire le permettra	
	À partir de période 2	Décloisonnement : EPS avec M. Cazorla tous les jeudis matins	
	Fin d'année	Projet robot : initiation au codage et à la programmation. Prêt de robots par Canopé et la DANE	Gratuit
	Plusieurs fois dans l'année	Correspondance avec la classe de Jean Desbois	
	Période à définir	Projet musée	APEEB (bus)
CP - CE1	Novembre - janvier	Vendée-Globe : le course est travaillée en classe dans plusieurs domaines. Des liens sont visibles sur le site de l'école.	
	Octobre	Fête de la Science sur le cerveau et les réflexes conditionnés	
	Fin d'année	Projet robot : initiation au codage et à la programmation. Prêt de robots par Canopé et la DANE	Gratuit
	Octobre	Semaine de l'écriture	
		Décloisonnement CP : lecture orale avec Mme Gouges	

	Périodes 3 et 4	Gymnase de St Martin si la situation sanitaire le permet	APEEB (bus)
CE2 - CM1	Fin d'année	Projet robot : initiation au codage et à la programmation. Prêt de robots par Canopé et la DANE	Gratuit
	Période à définir	Permis piéton avec tous les CE2 et tous les CM1, y compris ceux de M. Cazorla	
	Période à définir	Défi maths avec Canopé « Eureka Maths »	
	Période à définir	Citéo « recyclage papier »	
	Périodes 3 et 4	Gymnase de St Martin si la situation sanitaire le permet	APEEB (bus)
CM1-CM2	Année	Abonnement à « 1 jour/1 actu»	Coopérative
	À partir de période 2	Décloisonnement : anglais avec Mme Monnot tous les jeudis matins	
	02/11/20	Hommage à Samuel Paty (CM2 + tous les CM1) : lecture d'une lettre de Jean Jaurès, discours de Mme Debeaune et minute de silence devant la mairie.	
	Période 2	Lecture offerte aux PS / MS avec des albums (Noël) de la bibliothèque municipal dans le respect des règles sanitaires	
	Périodes 3 et 4	Gymnase de St Martin si la situation sanitaire le permet	APEEB (bus)
	Période 4	« <i>Un dessin contre la faim</i> » : projet solidaire et humanitaire. Vente de cartes au profit d' Action contre la Faim	
	Période à définir	Permis internet pour les CM2 uniquement	Gratuit
	Période à définir	Liaison CM2/6ème : les projets sont suspendus	APEEB (bus)

Beaucoup de projets restent en suspens, y compris les projets inter-classes. Peu de réservations ont été faites.

8. APEEB

L'APEEB finance les sorties, les entrées, les déplacements soit de manière directe (l'APEEB règle directement un prestataire), soit de manière indirecte (l'APEEB reverse tous les bénéfices à l'école).

La participation à la coopérative scolaire en début d'année permet à chaque enseignant d'acheter du petit matériel de classe lors de projets (confitures, gâteaux, fêtes des parents, matériels de sciences, ...)

Il est important de comprendre qu'à chaque calendrier, chocolat, sapin, ... à chaque boisson, repas, grille de loto, ... c'est une possibilité aux enfants de participer à un spectacle, une visite, une découverte, ...

La situation sanitaire a rendu compliquée les ventes et les actions. C'est pourquoi les enseignants demandent le plus grand soutien de la part de tous les parents afin de sauvegarder notre association. Celle-ci dépense beaucoup d'énergie mais est aussi très motivée.

L'APEEB dispose d'une page sur le site de l'école (flyers, bons de commande, événements, ...) :

<http://ele-bey-71.ec.ac-dijon.fr/category/apeebe/>

9. Sécurité et PPMS

- L'exercice incendie a été réalisé le 12/10. Le lieu de regroupement était sur le terrain de basket devant l'école. Aucun incident n'a été constaté.
- L'exercice PPMS «confinement/attentat» a été réalisé le 05/10. Les élèves se sont regroupés sous les tables de leur classe, en s'éloignant des fenêtres et bloquant tous les accès par du mobilier. L'exercice a duré 10 min. Il s'est bien déroulé.

Un autre exercice incendie est prévu plus tard dans l'année (enfants+enseignants non prévenus) ainsi que 2 exercices

PPMS attentat/fuite.

En raison de l'actualité récente, le plan Vigipirate est réhaussé au niveau « Urgence Attentat ». La gendarmerie de St Martin en Bresse sera donc amenée à patrouiller aux heures d'entrée et sortie des élèves.

Je demande donc la plus grande vigilance aux parents et au respect des règles élémentaires : pas d'attroupements devant le portail, respect des horaires d'ouverture et fermeture du portail, respect des places de parking.

10. Travaux réalisés

- Pose de volets roulants électriques dans toutes les classes. Cela permettra un confort non négligeable pour les enfants lors des périodes de canicule.
- Pose de nouvelles structures de jeux dans la cour, très appréciées des enfants. Elles sont toutefois interdites aux élèves de CM1/CM2 et les élèves de maternelle en ont la priorité.

11. Questions des parents

Questions de M. Pousserol : « *les particuliers peuvent-ils faire un don de masques à l'école ?* »

Réponse de M. Cazorla : « *demande d'autorisation de dons à ma hiérarchie, même si cela ne me semble pas probable. Les masques des enseignants et les masques pédiatriques sont fournis par l'Etat. Les parents veillent à fournir les masques de leurs enfants.* »

12. Remerciements

Les enseignants tiennent à remercier en premier lieu tous les parents pour leur investissement lors du confinement. Les efforts réalisés pendant cette période s'en ressentent aujourd'hui car nous n'avons que très peu d'enfants « décrocheurs ». Si les habitudes de travail et de vie en collectivité sont encore à consolider, les fondamentaux (français, mathématiques) ont été abordés presque « à la normale ». Cependant, plus que jamais les parents devront être impliqués et investit dans le suivi de la scolarité et notamment des devoirs cette année encore.

L'équipe enseignante remercie la mairie (et les agents municipaux) pour son investissement tant dans les installations réalisées que dans l'entretien des locaux, dans le respect strict des normes sanitaires.

Elle remercie également l'Association APEEB pour les financements effectués et futurs, malgré les difficultés.

Merci aussi aux 2 ATSEM qui font un travail formidable auprès des maternelles.

M. Cazorla tient une nouvelle fois à remercier Delphine Rousseau pour son aide si précieuse.

L'école dispose toujours d'un site internet : ele-bey-71.ec.ac-dijon.fr

Séance levée à 19h37

Le directeur,
M CAZORLA

Les délégués de parents d'élèves,



G. Cazorla